

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY (pour les questions n° 15 à 17 et n° 19 à 33) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. C. QUESADA - J. JOANNET (à partir de la question n° 3 C 1) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J. P. BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - R. LOVATY - D. GAILLE - P. JOURDAIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ (pour les questions n° 1 à 14 et n° 18) - J. Y. CHEGUT - T. LEFAURE - S. DELABRE - B. AGUIAR - J. BAPTISTE - C. FAYOLLE - E. GOULFERT - M. DEMARQUE - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - A. BAURY - C. GRELET - G. MAQUIN (jusqu'à la question n° 28) - C. BENOIT - E. VOITELLIER - Y. J. BIGNON (pour les questions n° 1 à 14 et n° 18) - M. C. STEYER - M. JIMENEZ - J. J. MARMOL - S. FONTAINE (jusqu'à la question n°28) - M. O. COURSOL - J. L. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LOPEZ - F. LAMARQUE (sup.)
Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. J. S. LALOY à B. BAYLAUCQ (pour les questions n° 1 à 14 et n° 18) - F. MINARD à C. QUESADA - J. M. GUERRE à B. AGUIAR - C. PAGLIA à R. LOVATY - F. DUWICQUET à A. CORNE - P. SEMET à C. POMMERAY - M. MORGAND à S. DELABRE - G. MARSONI à F. LAMARQUE - S. GAYET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - Y. J. BIGNON à M. C. STEYER (pour les questions n° 15 à 17 et 19 à 33) - S. FONTAINE à J. L. GUITARD (à partir de la question n° 29) - W. PASZKUDZKI à F. AGUILERA - B. KAJDAN à G. MAQUIN (jusqu'à la question n° 28), Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Nicolas RAY**, en qualité de secrétaire de séance,
 - de reporter à 20 h 30 le Conseil Communautaire du 17 décembre prochain prévu initialement à 18 h, la cérémonie des vœux du Président du Conseil Départemental de l'Allier étant fixée le même jour à 18 heures.
- approbation à l'unanimité.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2015- APPROBATION (rapporteur *M. le Président*)

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES –DELEGATIONS AU PRESIDENT (rapporteur *M. le Président*)

M. le Président donne connaissance au Conseil des délibérations du bureau communautaire du 9 juillet 2015 ainsi que des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Communautaire du 18 Juin 2015.

Cette communication ne fait l'objet d'aucune observation.

N° 3 – AJUSTEMENT DE COMPOSITION ET DESIGNATIONS DIVERSES : **A/- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - AJUSTEMENT DE LA COMPOSITION DE L'INSTANCE** (rapporteur *M. le Président*)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ajustement de la liste des membres du Conseil de Développement de Vichy Val d'Allier en officialisant le remplacement de Mme Anne Bonicel, qui s'est retirée pour des raisons personnelles, par M. Alain Martel, Directeur Régional de EDF et Vice-Président du CESR Auvergne.

B/ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD'HOC DU GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LA REVISION DES PLU (rapporteur *Mme Cuisset*)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. le Président ou son représentant, pour présider et siéger à toutes les réunions de la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc relative au groupement de commande constitué entre Vichy Val d'Allier et les communes de Saint Germain-des-Fossés, Magnet, Billy, Cusset, Serbannes, Cognat-Lyonne, Brugheas, Mariol et Espinasse-Vozelle pour la réalisation de diverses prestations intellectuelles dont :

- la révision-élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 9 communes membres de VVA,
- ou la réalisation des études environnementales associées à l'élaboration de ces documents d'urbanisme.

C/ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD-HOC ET JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE AD-HOC DU GROUPEMENT DE COMMANDES (rapporteur *Mme Cuisset*)

I/ - MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA MISE EN VALEUR DU SICHON EN CŒUR URBAIN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. le Président ou son représentant, pour présider et siéger à la fois à toutes les réunions du Jury de maîtrise d'œuvre ad-hoc et à celles de la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc relative au groupement de commande entre Vichy Val d'Allier et les communes de Vichy et Cusset pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'étude et de la mise en valeur du Sichon dans sa traversée de Cusset et de Vichy.

2/ - MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BOUCLE DES ISLES ET DES TETES DE PONT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. le Président ou son représentant, pour présider et siéger à la fois à toutes les réunions du Jury de maîtrise d'œuvre ad-hoc et à celles de la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc relative au groupement de commande entre Vichy Val d'Allier et les communes de Vichy et Bellerive-sur-Allier pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'étude et de l'aménagement de la Boucle des Isles et des secteurs de tête de Pont.

3/ - MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC NATUREL URBAIN DE PORT-CHARMEIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. le Président ou son représentant, pour présider et siéger à la fois à toutes les réunions du Jury de maîtrise d'œuvre ad-hoc et à celles de la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc relative au groupement de commande entre Vichy Val d'Allier et les communes de Vichy, Bellerive-sur-Allier, Charmeil et Creuzier-le-Vieux pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du parc naturel urbain de Port-Charmeil en rive droite et gauche de l'Allier.

► **M. Pommeray** soulève la question du périmètre d'étude du projet d'aménagement tête de pont (de la source intermittente de Bellerive-sur-Allier jusqu'au vieux Vichy) qui, selon lui, sort de l'intérêt communautaire.

► **Mme Cuisset** précise que VVA sera le coordonnateur de ce groupement de commandes qui permettra de réaliser un diagnostic global de ces trois zones sous différents aspects (inondation, accessibilité...). Chacune des communes concernées attribuera ensuite ses marchés d'attribution de travaux.

► **M. le Président** souligne l'intérêt d'élargir globalement ces études de maîtrise d'œuvre urbaine qui peuvent être subventionnées par différents partenaires à hauteur de 60 à 80 %. Cette 1^{ère} phase permettra de définir les travaux réalisables rapidement ainsi que les tranches optionnelles.

► **M. Aguilera** précise qu'une vision d'ensemble de ces projets permettra d'avancer sur des problématiques identiques aux communes concernées notamment en termes de circulation, d'aménagement...

D/ - TRES HAUT DEBIT – DESIGNATION DU REPRESENTANT DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA REGIE « AUVERGNE NUMERIQUE » (rapporteur M. Bonnet)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne la Communauté d'agglomération Montluçonnaise pour représenter la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au sein du conseil d'administration de la régie régionale « Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans.

Mandat est donné à Monsieur le Président pour prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Montluçonnaise et à Monsieur le Président de la Région Auvergne.

N° 4 - POLITIQUES CONTRACTUELLES (rapporteur Mme Cuisset)

A/ - UNION EUROPEENNE FEDER AXE 8 URBAIN - PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE – DOSSIER DEFINITIF ET CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE

La Région Auvergne, Autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER) sur la période 2014-2020 ayant proposé la mise en œuvre d'un axe dédié au développement urbain intégré représentant 10,7% des crédits FEDER du PO 2014-2020, soit 23,21 Millions d'euros, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le dossier définitif du PDUI déposé le 29 juin 2015 aux services instructeurs du Conseil Régional d'Auvergne,
- autorise le Président à signer la convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale.

B/ - CONTRAT AUVERGNE + 3^{ème} GENERATION – PROPOSITIONS VICHY VAL D'ALLIER ET SIGNATURE DU CONTRAT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le tableau de synthèse des 13 projets éligibles à un financement régional au titre du FRADDT EPCI (dont 3 projets seraient également éligibles au titre du FRADDT Pays) et l'éligibilité du projet porté par la Société des Courses Vichy Auvergne conditionnée à l'attribution d'une subvention d'investissement par VVA de 10% du coût total hors taxes du projet, ainsi que les financements régionaux correspondants,
- autorise la transmission de ces décisions à Monsieur le Président du Pays Vichy-Auvergne, chargé de coordonner l'ensemble des propositions des intercommunalités et du Pays aux fins de l'élaboration du contrat Auvergne + 3^{ème} génération,
- décide d'attribuer un fonds de concours de 10% du coût total hors taxes du projet porté par la ville de Bellerive sur Allier (évalué à 300 000 € HT), plafonné à 30 000 €,
- décide d'attribuer un fonds de concours de 10% du coût total hors taxes du projet porté par la ville de Vichy (évalué à 1 650 000 € HT), plafonné à 165 000 €,
- décide d'attribuer un fonds de concours de 25% du coût total hors taxes du projet porté par la ville de Saint Germain des Fossés (évalué à 400 000 € HT), plafonné à 100 000 €,
- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 10% du coût total hors taxes du projet porté par la Société des Courses Vichy Auvergne (évalué à 1 000 000 € HT), plafonnée à 100 000 €.

Mandat est donné à M. le Président ou son représentant pour signer le Contrat Auvergne + 3^{ème} génération.

N° 5 - FONDS INTERCOMMUNAL DE COHESION TERRITORIALE (FICT 2015-2020) – 1^{ère} PROGRAMMATION (rapporteur M. Aguilera)

Devant la volonté de Vichy Val d'Allier de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire, et au regard des dossiers de demande déposés par les communes de Bellerive-sur-Allier, Busset, Cusset, Saint-Rémy- en-Rollat, Seuillet, Saint-Yorre et Vichy, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés et deux abstentions (M. Pommeray et Mme Semet par procuration) :

- valide la liste des 11 projets d'intérêt commun présentés et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet pour un montant total de 1 142 112 €,
- autorise le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015, avec chaque commune concernée,
- autorise le Président et le Directeur Général des Services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre VVA et les communes.

► **M. Pommeray** soulève la question de l'intérêt communautaire de certaines opérations présentées, notamment le projet de Busset, la médiathèque de Bellerive. Regrettant que VVA se transforme en guichet, il précise qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

► **M. Aguilera** précise que l'esprit du FICT instauré par la communauté dans le précédent mandat n'est pas modifié, qu'il s'agit d'une redistribution dans un souci de péréquation ou de solidarité entre les territoires et non d'un soutien de projets communautaires spécifiquement.

N° 6 - BUDGETS – DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur M. Aguilera)

Devant la nécessité de prévoir les ajustements de crédits nécessaires pour 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires présentées relatives aux DM n°1 pour le budget Principal et les budgets annexes Assainissement, Abattoir, Transports en commun, Immobiliers d'Entreprises, Service Public d'Assainissement Non Collectif et Zones d'Activités Communautaires.

► **M. Pommeray** constate que sa proposition de modification budgétaire émise le 17 juillet dernier portant sur 70 000 € n'a pas été prise en compte, alors qu'il avait été annoncé une augmentation du chapitre 73 de l'ordre de 80 à 100 000 € et que la suppression du poste de psychologue à la mission locale était confirmée. Il réitère sa proposition.

► **M. Aguilera** informe que les crédits en direction de l'emploi et de l'insertion par l'économie ont augmenté en 2015 de 5 % (265 000 €) alors qu'ils étaient en moyenne sur le précédent mandat de 235 000 €. Dès 2016, ils progresseront de 15 % pour atteindre environ 308 000 € confirmant ainsi que l'insertion et l'économie reste une priorité forte de l'agglomération.

N° 7 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – EXERCICE 2015 (rapporteur M. Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 50 775.80 € dont Mme la Trésorière Principale de Vichy, Comptable de la Communauté d'Agglomération, n'a pu réaliser le recouvrement.

N° 8 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIONS (rapporteur M. Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire au budget les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par la Collectivité, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement 2015.

N° 9 - REGIE DE RECETTES PISCINE DE CUSSET – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE (rapporteur M. Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie de recettes de la Piscine de Cusset pour un montant de 21.70€, les modifications d'organisation interne intervenues en début d'année étant à l'origine de cette erreur.

N° 10 - PERSONNEL – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur M. Aguilera)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs présenté au 31.12.2015 prenant en compte les évolutions précitées,
- autorise le Président à faire évoluer les emplois permanents et non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- autorise le Président à signer les contrats et convention d'apprentissage si nécessaire,
- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée concernant le poste d'animateur contrat territorial milieux aquatiques pour une durée de deux ans à compter du 18 juin 2015.

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 11 - HAUTERIVE - BIOPARC – AVENANT AU BAIL A CONSTRUCTION VVA/CCI – AVENANT AU CREDIT-BAIL CCI/VVA - CESSION DES PARCELLES ZD 254, 255 ET 257 EN PARTIE – LABORATOIRE Laurent DUPRE (rapporteur M Gaillard)

A la suite de la demande formulée par M. Dupré d'acquisition d'un terrain dans la zone du Bioparc d'une superficie d'environ 1700m² afin d'y implanter un laboratoire de prothésiste dentaire, cette activité étant tout à fait en adéquation avec la vocation de la zone d'activités du Bioparc, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'établir un avenant au bail à construction et un avenant au crédit-bail afin de sortir desdits contrats précités une partie de la parcelle ZD 254 pour permettre la réalisation de son projet,
- de céder ensuite une partie de 1778m² des parcelles ZD 254, ZD 255 et ZD 257 situées dans la zone du Bioparc à Hauterive, au profit de M. DUPRE, au prix de 9,50 € H.T/m²,
- d'approuver le cahier des charges de cession de terrain.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, ...) et notamment les avenants au bail à construction et au crédit-bail, la promesse de vente et l'acte de vente qui en découleront.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 12 - BUDGET IMMOBILIERS D'ENTREPRISES – REMISE GRACIEUSE (rapporteur M. Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une remise gracieuse à Mr NGUESSAN (Arobasenet) à hauteur du montant restant dû à ce jour soit 260 € correspondant au reliquat sur le plan d'apurement de dettes de la Trésorerie de Vichy.

N° 13 - ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DE VICHY-RHUE (rapporteur M. Gaillard)

Considérant qu'il ressort qu'après négociations l'offre finale de la société SOVIAB est celle qui répond le mieux aux attentes de la collectivité pour les besoins du service au regard de ses critères de sélection, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de confier le contrat d'exploitation de l'abattoir intercommunal de Vichy Rhue à la société SOVIAB dans les conditions suivantes :

- Durée : 7 années
- Début de l'exécution du contrat : 01 novembre 201

➤ M. Skvor fait une intervention au cours de laquelle il précise qu'il se réjouit de la bonne santé de cet abattoir de proximité, comme de la reconduction de cette délégation de service public sur laquelle il veut s'attarder un peu.

En effet, si cela pouvait paraître une évidence à l'époque de sa création, il répondait à une vraie demande locale de petits producteurs destinant leur production aux commerçants et marchés locaux, et il paraissait évident que la puissance publique soit organisatrice de l'activité de production de viande, ne serait-ce que pour des raisons sanitaires.

Aujourd'hui, concentration oblige dans l'industrie agroalimentaire, l'évidence n'est plus la même. La plupart des abattoirs publics ou municipaux ont disparu, ainsi que nombre de petits abattoirs dits de proximité.

Ainsi, on est passé d'une notion de service public à une notion de service marchand et il pourrait être tentant pour notre agglomération de se plier à l'air du temps ici même à Vichy et de chercher, comme ailleurs, à céder et à privatiser le site de Vichy-Rhue. La question a d'ailleurs été posée en commission il y a peu, c'est un débat qu'il nous faut avoir. Dans celui-ci, la dimension de service public de notre abattoir retrouve toute sa pertinence notamment au vu de la crise majeure de l'élevage que nous connaissons, que nous traversons et qui est appelée à durer.

Quand partout en France les éleveurs demandent le maintien d'abattoirs de proximité, nous avons là un outil précieux de service public, et ce pour plusieurs raisons :

- il peut permettre le maintien et l'implantation d'un certain nombre d'actifs agricoles sur le territoire (via la diversification des activités, le développement des filières de petits animaux, la facilitation de la vente directe). Il constitue une facilité d'approvisionnement de qualité et local pour nos artisans bouchers ou charcutiers sur des filières territoriales de haute qualité,
- c'est un outil de transformation de proximité adapté aux circuits courts.

Un tel abattoir de proximité est un atout déterminant dans l'optique d'une politique alimentaire locale qui constitue une véritable mission de service public à l'échelle de notre agglomération.

Il rappelle qu'il y a deux ans, le groupe Sodial décidait de fermer l'ancien site Candia à Saint-Yorre mettant en péril le réseau local de collecte laitière de moyenne montagne. On le voit avec la crise aujourd'hui, le prix à payer pour la concentration des activités dans l'industrie agro-alimentaire c'est la destruction partielle de notre agriculture de proximité.

C'est bien la raison pour laquelle il serait sans doute périlleux de chercher aujourd'hui, ou d'ici quelques années à la fin de cette délégation de service public, à se séparer de notre abattoir.

► **M. Gaillard** précise que l'abattoir de Vichy-Rhue est le seul abattoir public de toute la région. Sa situation est saine aujourd'hui mais relativement fragile. Seules deux sociétés utilisent cet outil : les Etablissements Livrozet et la Société Hassenforder (coopérative Sicaba) qui a fait un choix d'abattage important des porcs sur Vichy. Un changement de politique d'abattage par cette société pourrait entraîner de grosses difficultés pour la collectivité. Il informe que des investissements importants sont programmés par VVA qui croit au devenir de cet abattoir public.

► **M. le Président** rappelle que l'abattoir de Vichy-Rhue a rencontré des difficultés dans les années 1990 et au début des années 2000. Il remercie M. Maquin qui gère ce dossier en son temps d'avoir permis la survie de cet équipement et précise que toutes difficultés ne viendraient pas obligatoirement de décisions locales.

N° 14 - ADHESION OSE CLERMONT – SIGNATURE CONVENTION CADRE PARTENARIALE (rapporteur M. Gaillard)

Les objectifs de cet observatoire visant à concevoir et partager une stratégie de développement économique à l'échelle métropolitaine, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de Vichy Val d'Allier à Observation et Stratégie Economiques (OSE CLERMONT) pour un montant annuel de 5000 €,
- décide d'intégrer la gouvernance d'OSE CLERMONT,
- autorise le Président à signer la convention précitée et tout document se rapportant à cette convention.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N° 15 - CAVILAM - CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX PROPRIETES DE VVA AFFECTÉS À LA FORMATION (POLE UNIVERSITAIRE DE VICHY ET ANNEXES) ET CONVENTION DE SUBVENTION 2015/2020 (rapporteur M. Laloy)

L'engagement contractuel liant le Pôle Universitaire de Vichy et le Cavilam étant arrivé à expiration fin Mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer au nom de VVA les conventions suivantes :

- une convention d'occupation des locaux du Pôle Universitaire et de ses annexes conclue pour 6 ans moyennant le versement d'un loyer de 160 000 € de loyer chargé /an révisable,
- une convention de subvention conclue pour 6 ans prévoyant le versement par VVA au Cavilam d'une subvention annuelle de 200 000 €, au regard des missions assurées d'animation permanente du site, de complémentarité d'accompagnement des actions menées, et de promotion à l'international.

➤ **Mme Grelet**, Présidente du Cavilam, n'a pas participé au vote.

N° 16 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RESEAU AUVERDATA 2015 (rapporteur M. Laloy)

Le Pôle Universitaire constituant un enjeu majeur pour la qualité de transmission des cours en vidéoconférence et en visioconférence, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de conclusion d'une convention de répartition des charges entre VVA et la Communauté d'Universités et Etablissements Clermont Université, celles-ci s'élevant à 15 624.00 € TTC pour l'année 2015.

N° 17 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU CAMPUS ALBERT LONDRES (rapporteur M. Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir cette association dont l'objet social est de favoriser et d'organiser la participation des étudiants de l'agglomération aux entraînements, compétitions, stages et autres manifestations sportives et artistiques, en lui attribuant une subvention de 1 500 € pour assurer le financement des manifestations à venir.

N° 18 - COHESION SOCIALE – NOUVEAU CONTRAT DE VILLE – 2015/2020 (rapporteur Mme Delunel)

A la suite des résultats du diagnostic territorial participatif démarré en octobre 2014, qui se poursuivra sur la durée du contrat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer le nouveau contrat de ville 2015/2020 dans lequel figurent les 3 piliers inscrits dans la loi, constituant la véritable ossature du nouveau contrat de ville :

- pilier 1 : cohésion sociale (réussite éducative, santé, culture, lien social, intergénérationnel et développement de la citoyenneté, prévention de la délinquance, prévention des incivilités et actions en faveur de la tranquillité publique),
- pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain (gestion urbaine de proximité/GUP),
- pilier 3 : emploi et développement économique (mobilité, freins au retour à l'emploi, accès à la qualification, accès aux outils de création ou de reprise d'entreprise par les habitants des quartiers prioritaires).

► **M. Skvor** précise que son intervention ne concerne pas que le seul contrat de ville mais tout le bloc cohésion sociale avec lequel nous entrons dans une nouvelle politique de la Ville à la fois :

- intéressante à bien des égards du point de vue de sa nouvelle géographie prioritaire, de son échelle ou de l'implication citoyenne qu'elle requiert au travers des conseils citoyens pour lesquels il pose la question de leur installation sur deux quartiers prioritaires,

- problématique également, puisqu'elle nous confronte à trois défis :

1er défi - Un défi social considérable sur notre agglomération :

Il ne retient qu'un aspect central de ce défi : l'aspect scolaire avec un chiffre près de 30% de taux d'élèves en retard sur les classes de CM2 dans trois écoles : Lucie Aubrac, Pierre Coulon, Sévigné Lafaye. Chiffre qui connaît un effet boule de neige depuis le CP et qui gonflera par la suite au collège car seulement 1/3 des élèves qui sortent de l'école Pierre Coulon pourront intégrer une seconde générale à la fin du collège.

Nous sommes là en plein dans un phénomène de reproduction et d'amplification des inégalités sociales.

Les diagnostics sont édifiants dans ce contrat de ville, les protocoles nombreux et les programmes d'action diversifiés mais que sommes-nous en mesure de faire face à une telle réalité ?

2ème défi - Le recul des engagements de l'État sur un certain nombre de programmes.

Il reprend l'exemple scolaire, celui du programme de réussite éducative (PRE). En quelques années, la contribution de l'État est passée de 300 000 à 133 000 euros sur une zone prioritaire, celle du cœur d'agglomération, dont la superficie a plus ou moins été doublée avec cette nouvelle politique de la ville.

Il pose alors la question des résultats auxquels on peut s'attendre étant donné l'ampleur des problèmes auxquels on est confronté avec une telle réduction des moyens.

Une politique de réussite éducative est une politique qui appelle des moyens et de l'énergie avec la prise en charge des enfants de la petite enfance à l'adolescence, la création de cellules de prévention et de suivi personnalisé, familial, avec des équipes pluridisciplinaires, le tout intégré à une véritable politique éducative territoriale. Ce qui implique, au-delà de moyens maintenus, l'affichage d'une vraie volonté politique locale.

3ème défi - Une volonté politique affichée de réduction des inégalités sur notre territoire, volonté sans laquelle cette nouvelle politique de la ville risque de rester lettre morte. Cette nouvelle mouture fait le pari de la mobilisation, de la concentration des moyens de l'État, de droit commun (ce qui échappe à la Politique de la Ville). Or, cette mobilisation a besoin d'être aiguillée et suscitée, entraînée par une volonté locale forte et claire.

La question est donc, au-delà de la signature prochaine de ce nouveau contrat de ville, au-delà de l'effort conséquent de rénovation urbaine sur notre territoire et notamment sur le quartier cœur d'agglomération, si nous aurons collectivement la volonté de définir et de promouvoir une telle stratégie volontariste de réduction des inégalités sociales sur notre territoire et ce en coordonnant les efforts en se mobilisant sur tous les fronts, en entraînant l'État et ses services, afin d'assurer un suivi rigoureux des actions engagées.

► En réponse, et après avoir remercié les services de VVA pour leur travail de diagnostic réalisé pendant toute une année, **Mme Delunel** précise :

- que sur l'agglomération, il a été fait le choix de 4 conseils citoyens aujourd'hui en cours de constitution ou d'installation (quartier des Ailes, cœur d'agglomération, quartier placé en veille active à Bellerive) -alors que la loi obligeait d'en avoir un par quartier prioritaire-,

- que l'intérêt de l'agglomération par rapport au contrat de ville est confirmé par les délibérations présentées ce soir portant sur le programme de réussite éducative (PRE) et la 2^{ème} programmation du contrat de ville.

**N° 19 - COHESION SOCIALE – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE
–PROTOCOLE PRE-CONTRACTUEL - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE**

2015 (rapporteur Mme Delunel)

Devant l'intérêt de soutenir de nouveaux projets s'articulant autour des piliers 2 et 3 avec les partenaires/experts des questions du cadre de vie et de l'emploi, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête la programmation complémentaire 2015 et décide d'attribuer une subvention aux associations ou organismes dont les actions répondent aux orientations et objectifs prioritaires du protocole précontractuel du contrat de ville, dans les conditions suivantes :

> subventions de fonctionnement :

-RCV foot	6 000 €
-Chambre des Métiers de l'Artisanat	3 100 €
-ADIE	1 500 €
-COAGIR	<u>5 000 €</u>
	15 600 €

> Subventions d'investissement

-CCAS Vichy	5 000 €
-SEMIV (accueil Inspection primaire)	16 000 €
-SEMIV (aire de jeux)	27 500 €
-Croix Rouge	<u>20 000 €</u>
	68 500 €

Mandat est donné à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée pour signer tous documents contractuels à intervenir.

► **M. Chegut** précise qu'il votera cette délibération afin de ne pas pénaliser les associations qui ont besoin du contrat de ville pour développer le secteur de la cohésion sociale, mais déplore que soient allouées par VVA des subventions à des projets d'investissements qui ne sont pas directement liés à une activité mais portés sur des bâtiments (notamment au CCAS de Vichy et à la SEMIV).

Il rappelle la nécessité de bien maîtriser les dépenses liées au soutien de la cohésion sociale et de veiller à ce que VVA ne devienne pas une source de financement pour des projets qui devraient être pris en charge par les finances publiques et l'aide de l'Etat et non par ce biais-là.

► **Mme Delunel** indique que des investissements desservant des quartiers prioritaires et des habitants lui semblent, pour sa part, tout à fait opportuns. C'est le cas notamment de l'aménagement d'un pôle santé dans le cœur du quartier prioritaire entrant complètement dans le pilier de la cohésion sociale et l'installation de l'inspection primaire dans le cœur du quartier des ailes amenant une mixité sociale.

**N° 20 - COHESION SOCIALE – POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMME DE
REUSSITE EDUCATIVE (PRE) - CONVENTION DE PARTENARIAT** (rapporteur
Mme Delunel)

Devant la nécessité de redéployer le programme de réussite éducative (PRE) à l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires (les Ailes - Port Charmeil/Vichy et quartier « cœur d'agglomération/Vichy et Cusset »), dès septembre 2015, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre la caisse des Ecoles de Cusset, les villes de Vichy et Cusset et Vichy Val d'Allier,
- désigne Mme Isabelle Delunel, Vice-présidente déléguée à la cohésion sociale pour le représenter au sein du Comité de la Caisse des écoles de Cusset.

N° 21 - COHESION SOCIALE – SUBVENTIONS AU TITRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU) - ANNEE 2015 (rapporteur Mme Delunel)

Devant l'intérêt de soutenir les associations et/ou organismes menant des actions en faveur des populations fragilisées de notre territoire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention aux associations et organismes dans les conditions suivantes, pour un montant total de 109 570 €,

subventions "ordinaires"	
ADSEA/prévention spé	36 900
AVERPHAM	27 900
AEME	1 050
JUSTICE & CITOYENNETE	9 000
CHRS	13 500
BANQUE ALIMENTAIRE	3 500
FJT	3 150
LA VERNIERE	2 800
ESPACE FAMILLES ADSEA	2 450
RESTOS DU CŒUR	2 100
SECOURS POPULAIRE	1 400
SECOURS CATHOLIQUE	1 600
CULTURES DU CŒUR	700
CAPADO/Maison Ados	2520
TOTAL	108 570
subvention exceptionnelle	
club des 1000 pour l'organisation de la semaine régionale de la diversité	1 000
Total DSU	109

Mandat est donné à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée pour signer tous documents contractuels correspondants et notamment la convention avec l'ADSEA/prévention spécialisée.

N° 22 - COHESION SOCIALE - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) – STRATEGIE LOCALE – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DEONTOLOGIQUE POUR L'ECHANGE D'INFORMATIONS (rapporteur Mme Corne)

Devant la nécessité de réactiver le CISPD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de même que le nouveau règlement intérieur du CISPD et la charte déontologique d'échange de l'information présentée,
- désigne en qualité de représentants des communes périurbaines et rurales de Vichy Val d'Allier au sein du CISPD :
 - . M. Michel GUYOT
 - . M. Michel AURAMBOU

N° 23 - CULTURE – FORUM JOURNALISME ET SOCIETE – EDITION 2015 – REMUNERATION DES INTERVENANTS (rapporteur M. Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des intervenants ainsi qu'il suit :

- Animateur/organisateur d'ateliers étudiants et/ou modérateur de tables rondes : 250 € (par personne)
- Carnettiste : 1 000 € (forfait 3 jours)

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents contractuels.

N° 24 - CULTURE – INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – CONVENTION 2015/2016 (rapporteur M. Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le renouvellement de sa participation aux dépenses engagées par les communes de l'agglomération pour des actions de sensibilisation à la musique en milieu scolaire, selon le dispositif en vigueur (sous condition de diplôme DUMI ou de formation engagée).

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué pour signer les conventions annuelles à intervenir avec chaque commune intéressée par cette opération pour une subvention globale estimée à 35 000 €.

N° 25 - CULTURE – FESTIVAL DU RIRE « FERNAND RAYNAUD » DE SAINT GERMAIN-DES-FOSSES (4^{ème} EDITION) – SUBVENTION 2015 (rapporteur M. Laloy)

Dans le cadre de la politique de soutien aux événements culturels conduite par Vichy Val d'Allier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 800 € à l'association « les amis de Fernand Raynaud ».

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué pour signer la convention correspondante.

N° 26 - SPORT – SOCIETE DES COURSES – CONVENTION 2014-2016 – AVENANT N° 2 – SOUTIEN FINANCIER 2015 (rapporteur M. Laloy)

Devant l'intérêt majeur pour le territoire de l'activité générée par la Société des Courses en termes de retombées économiques directes et indirectes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide pour l'année 2015 (couverte par la convention), de porter le soutien de VVA à 270 000 € par an conformément aux engagements et délibérations pris en Conseil Communautaire.

Mandat est donné à M. le Président pour signer au nom de VVA l'avenant n°2.

► **M. le Président** précise que cette subvention est une part de ce que VVA reçoit du PMU pour l'hippodrome Vichy-Bellerive (en 2015 : 358 000 €).

POLE TECHNIQUE ET INGENIERIE LOCALE

N° 27 A/- BATIMENTS – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – APPROBATION (rapporteur

M. Gonzales)

Devant l'intérêt juridique, financier et technique pour Vichy Val d'Allier de cette démarche, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'engager Vichy Val d'Allier dans la démarche d'un agenda d'accessibilité programmée pour ses établissements recevant du public (ERP),
- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée des ERP communautaires présenté, sur la base de 2 périodes de 3 ans,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué aux bâtiments à signer cet agenda.

N° 27 B/ - MOBILITE - SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES SERVICES - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – SD'AP – ADOPTION (rapporteur M. Germanangue)

Après examen par la commission environnement et validation par la commission intercommunale pour l'accessibilité, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le Schéma directeur d'accessibilité / Agenda d'accessibilité Programmée (Sd'AP) qui complète, actualise et se substituera après son approbation par les services de l'Etat au Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des services de transport adopté par délibération n°5 du 24 janvier 2013,
- autorise le Président à engager un programme pluriannuel d'investissement de 110 K€ par an sur la période 2016/2018 nécessaire au financement des travaux approuvés et à inscrire l'autorisation de programme correspondant au budget annexe transport de Vichy val d'Allier,
- autorise le Président et M. le Directeur Général des Services du dépôt en deux exemplaires du document adopté au Préfet de département en vue de son approbation définitive après avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).

N° 28 - GARANTIES D'EMPRUNT LOGEMENT SOCIAL FRANCE LOIRE – REHABILITATION DE LA RESIDENCE « PORT CHARMEIL » SITUEE A VICHY (rapporteur Mme Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 132 000 € souscrit par FRANCE LOIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cet emprunt étant destiné à financer la réhabilitation de la résidence « Port Charmeil » située 55 allée des Ailes à Vichy (soit 202 logements sociaux) et plus particulièrement des travaux d'ascenseurs et d'installation de VMC collectives.

N° 29 - ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (rapporteur Mme Cuisset)

Le Programme Local de l'Habitat de Vichy Val d'Allier devenant caduc au 29 août 2016, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat,
- d'associer à cette procédure les communes membres de Vichy Val d'Allier, l'Etat, le Département, les bailleurs présents sur le territoire, l'ADIL03, l'ANAH, la Confédération Nationale du Logement (CNL), la Fédération Nationale des Agents Immobiliers et la Chambre des Notaires, ainsi que toute autre personne morale ou personnalité qualifiée que le Comité de Pilotage jugera utile d'associer,
- d'associer ces personnes morales à l'élaboration du PLH selon les modalités suivantes :
 - à travers l'organisation de réunions ou d'ateliers de travail
 - à travers une consultation écrite sur le document complet après arrêt du projet par Vichy Val d'Allier
- de demander leur appui aux services de l'Etat (notamment pour la procédure réglementaire à suivre et la transmission du porter à connaissance), à l'ADIL (pour l'élaboration du diagnostic) et à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole (pour l'élaboration du document d'orientations et du programme d'actions),
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 30 - ELABORATION D'UN PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (rapporteur Mme Cuisset)

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs devant être lancé avant le 31 décembre 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'engager l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, conformément à l'article R441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- d'associer, à l'élaboration de ce plan partenarial, les services concernés de l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, l'Association Régionale Auvergne de l'Union Social de l'Habitat (ARAUSH), l'ADIL03-Observatoire Local de l'Habitat et les communes membres de Vichy Val d'Allier, dans le cadre de Comités Techniques et de Comités de Pilotage,
- de désigner pour représenter les bailleurs sociaux appelés à participer à l'élaboration de ce plan :
 - Marie-Claire Mallet ou Florence Tastet pour l'ARAUSH
 - Olivier Bardet pour ALLIER HABITAT
 - Delphine Lasnier pour la SEMIV
- de demander aux bailleurs et aux communes de bien vouloir transmettre à Vichy Val d'Allier toutes les informations sur leur parc de logement social qu'ils jugeraient utiles et nécessaires à l'élaboration de ce plan, ainsi que leurs propositions sur son contenu.

POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES ET PREVENTION DES RISQUES

N° 31 - ESPACE NATUREL SENSIBLE - COTE SAINT AMAND – CREATION D'UNE NOUVELLE ZPENS ET ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE SUBSTITUTION POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION (rapporteur M. Aurambout)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve par anticipation :

- l'extension du périmètre de l'ENS et la création d'une nouvelle Z.P.E.N.S de la côte Saint-Amand sous réserve de sa création effective par le Conseil départemental de l'Allier,
- la délégation par la commune d'Abrest du droit de substitution pour étendre l'exercice du droit de préemption à cette nouvelle ZPENS.

Mandat est donné à Monsieur le Président pour signer l'avenant à la convention de partenariat définissant les modalités d'exercice liées à la nouvelle Z.P.E.N.S et tous actes en découlant.

N° 32 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS – TARIFICATION – REVISION DES PRIX DES PRESTATIONS (rapporteur M. Mazal)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la tarification des prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations d'assainissement non collectif applicable au 1^{er} octobre 2015, et décide d'une révision annuelle des tarifs au 1^{er} septembre de l'année considéré selon les formules présentées,

- valide les prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations des usagers « assimilés domestiques » selon les redevances présentées applicables au 1^{er} octobre 2015, et décide d'une révision annuelle des tarifs au 1^{er} septembre de l'année considérée selon la formule présentée.

N° 33 - DECHETS – REDEVANCE SPECIALE SUR VICHY, CUSSET, BELLERIVE - EXONERATION DE TEOM – LISTE ANNEE 2016 (rapporteur M. Crouzier)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de considérer comme définitivement bénéficiaires de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2016 tous les usagers non ménages ayant fourni les éléments justificatifs conformes aux règles de la Redevance Spéciale et figurant sur la liste présentée,

- de donner pouvoir à son Président pour transmettre aux Services Fiscaux, la liste définitive des usagers « non ménages » pouvant bénéficier de l'exonération de TEOM pour l'année 2016.

- - -

► **RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE VICHY VAL D'ALLIER**

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée le rapport d'activité 2014 de Vichy Val d'Allier qui a été transmis à chacun des membres du conseil communautaire.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents puis lève la séance plénière 19 h 30.



Le Président
Claude MALHURET